

Lutte contre les nuisances sonores de la circulation routière

Véhicules bruyants et non conformes : bilan des contrôles

Depuis le printemps 2023, le Service des automobiles et de la navigation (SAN), la Police cantonale vaudoise (PCV) et les polices communales ont renforcé les contrôles de circulation visant à lutter contre la problématique des véhicules bruyants, non conformes et modifiés. Les mesures administratives peuvent aller jusqu'à la saisie immédiate du véhicule et la destruction des pièces non homologuées dont le véhicule pourrait être équipé.

Cette année, 22 contrôles de circulation visant à lutter contre la problématique des véhicules bruyants, non conformes et modifiés ont été menés par les polices vaudoises avec l'appui des experts du Service des automobiles et de la navigation (SAN). Les contrôles ont eu lieu à plusieurs endroits dans le canton, dans les cols, en localité et plus particulièrement dans les zones identifiées comme problématiques.

Au total, sur les 1'163 véhicules contrôlés, 336 ont été dénoncés et jugés non conformes (infractions OETV, bruit excessif, etc.). Lors de ces contrôles, 35 véhicules ont été saisis et 38 jeux de plaques ont été retirés pour cause de véhicules impropres à la circulation. Les sanctions peuvent aller jusqu'au retrait du droit de circuler ou à la saisie du véhicule, sans oublier la destruction des pièces non homologuées dont le véhicule pourrait être équipé.

Ces opérations menées depuis le printemps 2021 s'inscrivent dans une volonté commune de réduire les nuisances sonores du trafic, accroître la sécurité routière et sanctionner plus fortement les infractions et les comportements inadéquats tels que le fait d'effectuer des circuits inutiles ou de faire vrombir le moteur en petite vitesse. Lors de tels comportements, les polices vaudoises sanctionnent ces usagers en infractions.

Les polices vaudoises et le service des automobiles et de la navigation poursuivront leur collaboration avec intensité dans la lutte contre les nuisances sonores en 2024 sur le territoire cantonal.

Lausanne, le 5 décembre 2023

Renseignements :

Police cantonale vaudoise :

Florence Frei, chargée de communication, Police cantonale vaudoise, 079 597 86 29

Police municipale Lausanne et représentant pour les polices communales vaudoises :

Jean-Philippe Pittet, chef division communication PML, 021 315 36 81

Service des automobiles et de la navigation (SAN) : Pascal Chatagny, chef de service, 021 316 88 01